



COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe
de votre compte ÉduConnect,
ou utilisez FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

CONSULTATION DES OFFRES

À partir du 5 avril 2024

- 1 Connectez-vous au portail Scolarité services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « AFFECTATION ».
- 2 Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent
pour les découvrir plus en détails.

FORMULATION DES DEMANDES

Du 6 au 27 mai 2024 inclus

- 3
 - Connectez-vous au portail Scolarité services pour saisir vos demandes
de formations et d'établissements pour l'année prochaine.
 - Vérifiez l'ordre de vos choix et enregistrez-les.
 - Pensez à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent
des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

AVEZ-VOUS PENSÉ À L'INTERNAT ?

Les boursiers bénéficient d'aides
financières.

Toutes les infos sur
[https://www.education.gouv.fr/
les-internats-au-college-et-au-lycee-12527](https://www.education.gouv.fr/les-internats-au-college-et-au-lycee-12527)

AFFECTATION ET INSCRIPTION

À partir du 26 juin 2024

- 4 Consultez le résultat de vos demandes
et inscrivez votre enfant dans son futur
établissement.
Attention au délai d'inscription pour
ne pas perdre sa place.

Le collège de votre enfant peut vous renseigner si vous avez des questions.
Contactez-le par mail ou par téléphone.

Toute l'information sur education.gouv.fr/affectation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du **portail Sclarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder au **portail Sclarité Services** et aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8 h à 20 h**
et le **samedi de 8 h à 12 h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)